

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20/09/2024

DELIBERATION
n° CA 2024 - 21
*relative au changement de nom de la COMUE
(communauté d'universités et d'établissements)*

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 portant statuts de la COMUE « Université de Toulouse », et notamment son article 36 relatif à la modification de ses statuts,

Vu le règlement intérieur de l'université Toulouse Capitole ;

Vu la proposition du directoire de l'Université de Toulouse du 21 juin 2024 ;

Vu la convocation adressée aux membres cinq jours francs avant la séance ;

Considérant que 30 membres étaient présents ou représentés, le quorum étant atteint,

Considérant que le conseil d'administration était appelé à se prononcer pour ou contre la nouvelle dénomination de la COMUE Université de Toulouse : COMUE de Toulouse,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, considérant les résultats du vote :

- 8 voix favorables
- 21 voix défavorables
- 1 abstention

décide :

Le conseil d'administration n'approuve pas la nouvelle dénomination de la COMUE Université de Toulouse : COMUE de Toulouse.

Le président du conseil d'administration,

